

# **Charte des prestataires**

## Bienvenue au Mas des Violettes!

Nous sommes heureux de vous accueillir pour votre prestation au sein de notre Mas familial.

**Recommandation importante : ATTENTION AU FEU : RISQUE d'INCENDIE L'ETE :** Il ne faut pas utiliser de barbecues extérieurs quand ils sont interdits par arrêté municipal ou préfectoral et ne pas jeter de mégots ni faire des feux dans le domaine. **Pas de méchouis sur le terrain** directement.

**Arrivée**: Quelques jours avant votre arrivée, merci d'appeler la régisseuse du Mas au 07 44 55 38 15 afin de vous coordonner. Le jour de l'évènement, à votre arrivée prenez contact avec elle pour prévenir de votre présence et vérifier les lieux d'installation.

Bruit/musique: Le Mas des Violettes est un lieu de séjour en pleine nature apprécié pour son calme et sa tranquillité. Même si l'évènement est festif, il est encadré par des conditions d'utilisation fournies à nos clients (si soirée musicale acceptée: jusqu'à 2H du matin, sono/baffles/enceintes dans le salon de la Magnanerie, 80 décibels — pas de matériels en extérieur sur les pergolas, jardins ni terrasses). Vous ne devez pas mettre votre matériel devant la Grange et/ou sur sa terrasse. La cour du Mas ne doit pas être utilisée après 22H. Le départ des lieux doit s'effectuer le lendemain de l'évènement, en journée. Par respect pour le voisinage, nous demandons de ne pas utiliser de son technique amplifié (radio, télévision, instrument de musique, ...) à l'extérieur des bâtiments et d'être particulièrement vigilant quand vous êtes à l'extérieur des bâtiments après 22h (balcons, terrasses): tous les bruits (particulièrement les appels sur portable ou TV avec fenêtre ouverte), résonnent dans le silence de la nuit et peuvent troubler le voisinage

Caméras de surveillance: le Mas est équipé de caméras de surveillance pour la protection des biens et des personnes et pour des questions de preuve. Les enregistrements sont gardés 30 jours. Seul le gérant et les forces de l'ordre sont habilités à visionner les images en cas de d'incidents. Pour l'exercice de vos droits et notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif vous pouvez adresser un courriel à <a href="mailto:bruno@masdesviolettes.com">bruno@masdesviolettes.com</a>. En cas de problème vous pouvez contacter la CNIL sur cnil.fr/plaintes.

**Cigarettes :** Les gîtes et maisons d'hôtes sont non-fumeurs. Si vous fumez, à l'extérieur du gîte, utilisez impérativement des cendriers. Ne pas jeter de mégots dans la nature ou autour du mas : il y a risque d'incendie, c'est sale et polluant pour les sols.

#### Départ : (Le départ des lieux doit s'effectuer le lendemain de l'évènement, en journée)

- **1. Ménage**: le ménage de toutes vos prestations est à votre charge. Ne pas utiliser les équipements du Mas.
- **2. Poubelle :** vous devez emporter toutes vos poubelles et vos bouteilles vides lors de votre départ.
- 3. Matériel & installation: vous devez apporter votre propre matériel et l'installer. Le Mas ne se charge d'aucune installation. Pendant l'évènement, c'est au client et ses invités qu'il revient d'installer le matériel que nous mettons à leur disposition (tables et chaises principalement). Si nous vous dépannons pour du matériel, merci de nous le rendre et de le remettre à la place où vous l'avez pris.



# **Charte des prestataires**

**Prises électriques :** N'installer pas votre matériel hors de la présence de la régisseuse. Elle vous indiquera les prises électriques de puissance suffisantes et les lieux mis à votre disposition.

Linge de table et vaisselle : Le Mas ne fournit pas le linge de table (serviettes / nappes/ torchons) ni la vaisselle.

**Parking :** Une fois installés dans votre gîte, un parking à utiliser impérativement est à votre disposition à l'entrée du mas, à 100 m des gîtes. (pas de circulation ni de stationnement de voiture dans l'enceinte du mas, ni dans les espaces verts)

**Orages :** Nous sommes dans une région de pluie cévenole : très violente et intense. Nous vous demandons dans ce cas de bien vérifier que l'eau ne chasse pas dans les maisons, et de débrancher préventivement les alimentation et câbles, ainsi que ceux de vos appareils électroniques (téléphones, ordinateurs, ..). Les coupures d'électricité sont courantes lors de ces précipitations.

**Régisseuse du Mas des Violettes :** La régisseuse est joignable pendant les heures ouvrables (8H30 – 18H) au 07 44 55 38 15. Si elle n'est pas disponible laissez-lui un SMS. Son domicile est sur le domaine. Merci de respecter ses horaires, son intimité et son habitation qui est privée.

#### **SECURITE INCENDIE ET PREVENTION**

### 1. Feu

Votre sécurité est notre priorité. Afin de prévenir tout risque d'incendie, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'utiliser des barbecues extérieurs lorsque cela est prohibé par un arrêté municipal ou préfectoral. De plus, veuillez ne pas jeter de mégots ni allumer des feux dans notre domaine. En respectant ces consignes, vous contribuez à maintenir un environnement sûr pour vous et tous nos clients.

#### 2. Extincteurs

Pour garantir votre sécurité en cas d'incendie, chaque gîte dispose d'un extincteur et à chaque étage quand il y en a plusieurs. Un extincteur est également posé à l'extérieur, dans sa housse, près du chapiteau. Pour utiliser un extincteur en cas d'urgence, voici les étapes à suivre :

- i. Enlevez la goupille.
- ii. Percez l'extincteur en ayant la tête tournée loin de vous.
- iii. Effectuez un test sur le côté pour vous assurer que l'extincteur fonctionne.
- iv. Visez la base des flammes en restant dos au vent.

**Toilettes**: des toilettes sont à votre disposition dans le Mas, à côté du chapiteau. Le Mas est équipé d'une fosse septique. Pour son bon fonctionnement, nous vous demandons de ne jeter que le papier hygiénique dans les toilettes et de ne pas jeter de serviettes hygiéniques, couches, sopalin, lingettes, mégots, tampons, préservatifs, pansements.

#### En cas Urgences, vous pouvez contacter:

•	Numéro général :	112
•	Médecins :	15
•	Pompiers:	18
•	Gendarmerie :	17



# **Charte des prestataires**

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et demandes. Vous pouvez nous joindre au 06 45 35 76 26 et nous laisser un SMS si besoin. Nous vous souhaitons une excellente prestation.

Bruno Lancia, propriétaire gérant 06 20 34 56 23